

IFT-6001 10360 - Introduction à la recherche en informatique : communication et méthodologie

Informations générales

Crédits : 3**Temps consacré :** 3-0-6**Mode d'enseignement :** Présentiel**Site Web :** <http://www2.ift.ulaval.ca/~chaib/IFT-6001/>**Intranet Pixel :** <https://pixel.fsg.ulaval.ca>**Enseignant(s) :** Chaib-draa, brahim.chaib-draa@ift.ulaval.ca
Brahim**Responsable :** Chaib-draa, brahim.chaib-draa@ift.ulaval.ca
Brahim**Date d'abandon sans échec avec
remboursement :** 26 Janvier 2015 à 23h59**Date d'abandon sans échec sans
remboursement :** 23 Mars 2015 à 23h59

Description sommaire

Initiation à la recherche scientifique en informatique, notamment en ce qui concerne les méthodes utilisées, l'élaboration d'un projet de recherche, la rédaction et la critique de publications. Méthode scientifique : définition et finalités. Étapes du processus de la recherche. Types et méthodes de recherche. Domaines de recherche en informatique. Méthodes de recherche en informatique. Validité de la recherche. Recherche bibliographique. Projet de recherche : problématique, définition, gestion, réalisation, diffusion des résultats. Communication orale et écrite. Types de communications. Éléments importants d'une bonne communication scientifique. Rédaction de publications scientifiques orales et écrites. Critique de projets et de publications. Éthique, propriété intellectuelle et intégrité en recherche. L'étudiant qui a déjà suivi le cours de premier cycle IFT-4011 ne peut s'inscrire à ce cours.

Cours obligatoire au programme de maîtrise en informatique avec mémoire.

Horaire et disponibilités

Cours en classe : Jeudi 09h30 à 12h20 PLT-2500
Disponibilité de l'enseignant : Lundi 14h00 à 16h00 PLT-3723 (du 13 janv. au 25 avril)

Objectifs

À la fin du cours, l'étudiant doit être capable :

- (1) de comprendre les concepts de base sous-tendant la recherche scientifique et ses différentes méthodologies;
 - (2) d'identifier les thèmes de recherche appropriés;
 - (3) de choisir et de définir une problématique de recherche appropriée;
 - (4) de préparer une proposition de recherche adéquatement;
 - (5) d'organiser et de conduire une recherche de manière appropriée;
 - (6) d'être capable d'élaborer des écrits scientifiques de manière appropriée;
 - (7) d'être capable de préparer et de donner un exposé.
-

Contenu

Le cours s'articule autour des différentes parties suivantes :

- (1) Introduction à la recherche : science et expérimentation;
 - (2) Organisation de la recherche scientifique, études graduées et projets de recherche;
 - (3) L'art de rédiger des écrits scientifiques;
 - (4) La recherche d'information et la documentation scientifique;
 - (5) L'expérimentation et la présentation des résultats;
 - (6) L'article scientifique, le mémoire et la thèse;
 - (7) Préparer et donner un exposé ou parler au moyen d'un poster;
 - (8) Illustrations des parties 6 et 7 précédentes avec quelques échantillons;
 - (9) La propriété intellectuelle, l'éthique et l'intégrité en recherche.
-

Modalités d'évaluation

Travail	Équipes	Date d'échéance	Heure	Date d'activité	Heure	Pondération de la note finale
Proposition de recherche	Individuel	Vendredi 13 mars 2015	18h00	n/a	n/a	20.00%
Bibliographie étendue accompagnant la proposition de recherche	Individuel	Vendredi 13 mars 2015	18h00	n/a	n/a	20.00%
Participation aux séminaires (Compte rendu de 10 séminaires)	Individuel	Jedi 23 avril 2015	12h20	n/a	n/a	20.00%
Présentation d'un des articles de la synthèse	Individuel	Jedi 23 avril 2015	12h30	Samedi 4 avril 2015	00h00	20.00%
Synthèse de 2 articles	2	Vendredi 24 avril 2015	12h20	n/a	n/a	20.00%

Politiques sur les examens

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent compléter un rapport d'anomalie sur Pixel à cet effet au début de la session. Les étudiants doivent également rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodations en classe ou lors des évaluations puissent être prévues et planifiées suffisamment à l'avance puis mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 656-2880 le plus tôt possible.

Les étudiants inscrits dans un cours à distance et résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec doivent procéder à l'inscription pour le lieu d'examen au plus tard le 27 janvier à l'adresse suivante : www.distance.ulaval.ca/lieu_examen

Concernant une absence à un examen, le plus rapidement possible, et ce dans un délai maximal de 3 jours ouvrables l'étudiant doit utiliser le formulaire Web à cet effet qu'il ou elle trouvera sur son guichet étudiant. Sans quoi, une note de 0 sera automatiquement allouée pour cet examen.

Seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen :

1. **incapacité pour l'étudiant de passer l'examen durant la plage horaire de cet examen**, à être mentionné comme tel par un billet précis d'un médecin (incluant les coordonnées de ce dernier), suite à une consultation médicale. Ce billet doit être présenté à la direction du département (tel qu'indiqué dans les instructions associées au formulaire Web à remplir), qui le déposera au dossier de l'étudiant. L'enseignant n'intervient pas dans ce processus mais en est informé automatiquement, **d'où la nécessité pour l'étudiant de remplir ce formulaire Web le plus rapidement possible, car dans l'attente**, une note de 0 est automatiquement attribuée à l'étudiant pour cette épreuve.
2. **mortalité d'un proche**, à être documenté par une preuve de décès de la personne et une lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre entre l'étudiant et la personne décédée. Ces pièces doivent également être présentées à la direction du département (tel qu'indiqué dans les instructions associées au formulaire Web à remplir). L'enseignant n'intervient pas dans ce processus mais en est informé automatiquement, **d'où la nécessité pour l'étudiant de remplir ce formulaire Web le plus rapidement possible**, car dans l'attente, une note de 0 est automatiquement attribuée à l'étudiant pour cette épreuve.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or ou d'équipes nationales, sur approbation **préalable** de la direction du Département), à un travail, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (selon des billets d'avion déjà achetés par exemple), ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable. Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification de choix de cours, **par l'étudiant lui-même**. Un étudiant inscrit à l'un de nos cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire pour passer ses examens.

Toute absence justifiée à un examen entraîne l'obligation pour l'étudiant de passer un examen reporté. Un seul examen reporté aura lieu pour ce cours et il s'agira d'un examen récapitulatif. Cet examen se déroulera normalement durant le week-end (soit entre le vendredi après-midi et le dimanche soir) de la première semaine de cours de la session académique suivante. **L'étudiant a l'obligation de se rendre disponible à cette date**, sans quoi il obtiendra la note

de 0 pour cet examen. Les examens reportés de l'automne 2014 auront lieu le samedi 17 janvier 2015, ceux de l'hiver 2015 doivent avoir lieu le samedi 9 mai 2015 et ceux de l'été 2015 devraient normalement avoir lieu le samedi 5 septembre 2015. **Les examens de reprise n'auront lieu qu'à l'Université Laval pour les cours à distance.**

L'étudiant trouvera sur son guichet étudiant la politique départementale relative aux examens; il ou elle est réputé(e) en avoir pris connaissance.

Politiques sur les travaux

- Dans le cadre d'un travail, toute communication entre équipes est strictement défendue.
- Toute personne prise à plagier, à tricher, activement ou passivement, ou à contrevenir aux directives données dans le cadre d'un examen ou d'un travail noté et contributive à la note finale du cours, peu importe la pondération attribuée à l'examen ou au travail en question, fera face aux conséquences de ses gestes, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de son programme de formation. Une politique stricte de tolérance zéro est appliquée en tout temps et sous toutes circonstances. Tous les cas seront référés à la direction du Département.

Échelle des cotes (cycle 2)

Échelle des cotes			
A+ [90.00 - 100]	A [86.00 - 89.99]	A- [82.00 - 85.99]	Réussite
B+ [80.00 - 81.99]	B [77.00 - 79.99]	B- [74.00 - 76.99]	Réussite
C+ [70.00 - 73.99]	C [65.00 - 69.99]		Réussite
E [0.00 - 64.99]			Échec
X			Abandon sans échec (dans les délais prévus)

Politique sur les cotes

L'enseignant se réserve le droit d'ajuster quelque peu cette répartition des cotes afin de refléter l'évaluation juste des étudiants du cours.

Politique sur l'utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

L'utilisation d'appareils électroniques (cellulaire ou autre appareil téléphonique sans fil, pagette, baladeur, agenda électronique, etc.) est interdite au cours d'une séance d'évaluation et de toute autre activité durant laquelle l'enseignant l'interdit.

De plus, seuls certains modèles de calculatrices sont autorisés durant les séances d'évaluation.

Les modèles suivants sont autorisés :

Hewlett Packard	HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
Texas Instrument	TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X, BA35
Sharp	EL-531*, EL-535-W535, EL-546*, EL-510 R, EL-520*
Casio	FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES

* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro

Dans tous ces cas, la calculatrice doit être validée par une vignette autocollante émise par la COOP étudiante ZONE.

Information spécifique aux étudiants de l'École d'actuariat

Les calculatrices autorisées lors des examens sont uniquement les modèles répondant aux normes de la Society of Actuaries et de la Casualty Actuarial Society pour leurs examens, soit les modèles Texas Instruments suivants :

- BA-35 (solaire ou à pile)
- BA II Plus
- BA II Plus Professional
- TI-30Xa
- TI-30X II (IIS ou IIB)
- TI-30X MultiView (XS ou XB)

Politique sur le plagiat et la fraude académique

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives au plagiat. Constitue notamment du plagiat le fait de:

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
5. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

L'Université Laval étant abonnée à un service de détection de plagiat, il est possible que l'enseignant soumette vos travaux pour analyse.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent impérativement se conformer à la politique d'Accommodations scolaires

aux examens de la Faculté des sciences et de génie qui peut être consultée à l'adresse : <http://www.fsg.ulaval.ca/fileadmin/fsg/documents/PDF/Politique-Facultaire-Accommodements.pdf>